**Office des affaires communales et de l'organisation du territoire**

Service des affaires communales

**Rapport préliminaire au budget 20xx**

Etabli selon le MCH2

(en application de l’article 29 de l’ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 170.511])

V mars 2016

Septembre 20xx

*Remarque:*

*Le contenu minimal du budget est prescrit par l’article 29 ODGFCo. Le rapport préliminaire en fait partie intégrante et doit contenir les informations énumérées à l’article 29, alinéa 1, lettre a ODGFCo. Les communes sont toutefois libres d’en choisir la forme et la présentation, et le présent document n’est destiné qu’à leur servir de modèle.*

**Table des matières**

0 Synthèse 5

1 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) 5

1.1 Généralités 5

1.2 Amortissements 5

1.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo) 5

1.2.2 Patrimoine administratif: cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo) 5

1.2.3 Nouveau patrimoine administratif 5

1.2.4 Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo) 6

1.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif 6

2 Commentaires 6

2.1 Généralités 6

2.2 Compte de résultats 6

2.2.1 Commentaire de l’évolution des charges de personnel 6

2.2.2 Commentaire de l’évolution des charges de biens, services et marchandises 6

2.2.3 Commentaire de l’évolution des revenus des impôts 6

2.2.4 ….. (autres, le cas échéant) 6

2.3 Investissements 6

3 Résultat 7

3.1 Vue d’ensemble 7

3.2 Résultat du compte global 7

3.2.1 Compte de résultats 7

3.2.2 Compte des investissements 7

3.2.3 Résultat du financement 7

3.3 Résultat du compte général 8

3.4 Résultat du financement spécial «alimentation en eau» 8

3.5 Résultat du financement spécial «traitement des eaux usées» 9

3.6 Résultat du financement spécial «gestion des déchets» 9

3.7 Résultat d’autres financements spéciaux alimentés par des émoluments (le cas échéant) 9

4 Compte de résultats 10

4.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins) 10

4.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre) 11

5 Compte des investissements 12

5.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre) 12

6 Etat des capitaux propres 13

6.1 Evaluations 13

6.2 Commentaire des évaluations 13

6.2.1 Financements spéciaux (GM 290) 13

6.2.2 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292) 13

6.2.3 Préfinancements (GM 293) 13

6.2.4 Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294) 13

6.2.5 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296) 13

6.2.6 Excédent ou découvert du bilan (GM 299) 13

7 Proposition du conseil communal 14

8 Approbation du budget 15

**Rapport préliminaire au budget 20xx**

# Synthèse

*Ce chapitre permet de présenter sous forme résumée les principales données concernant le budget, comme*

* *le contexte général (adaptations législatives),*
* *les spécificités communales,*
* *la quotité d’impôt prévue,*
* *les investissements et les projets d’une certaine envergure,*
* *les mesures de planification et d’aménagement importantes,*
* *l’endettement,*
* *les capitaux propres.*

# Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

## ****Généralités****

Le budget 20xx a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l’article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

## Amortissements

### Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)

Le patrimoine administratif existant au 1er janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2:

Le patrimoine administratif existant de CHF xx.yy

est amorti dans un délai de **xx ans**

Il est donc amorti de manière linéaire à partir de l’exercice 2016 et  
jusqu’à la fin de l’exercice xxxx.

Le **taux d’amortissement annuel** qui en résulte est de **x,yy%**

soit CHF xx.yy

### Patrimoine administratif: cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)

* Patrimoine administratif dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement:

amortissement linéaire à raison des attributions au financement spécial «maintien de la valeur» de l'année précédant l'introduction du MCH2

*Le cas échéant seulement:*

* Patrimoine administratif faisant l’objet d’une dérogation au taux d'amortissement:

les décisions accordant des dérogations au taux d'amortissement selon l'ancien droit qui ne sont pas encore caduques au moment de l'introduction du MCH2 restent valables.

### Nouveau patrimoine administratif

S’agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l’introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d’immobilisations et les durées d’utilisation (annexe 2 OCo). Le patrimoine administratif est amorti de manière linéaire, en fonction de la durée d’utilisation.

### Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)

Des amortissements supplémentaires ne concernent que le **compte général** et sont comptabilisés lorsque, pour l'exercice considéré,

1. le compte de résultats enregistre un excédent de revenus, et que
2. les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

*Lorsque les conditions ci-dessus sont remplies, les amortissements supplémentaires sont inscrits au budget de la manière suivante:*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **CHF** | **CHF** |
| Excédent de revenus avant la comptabilisation des amortissements supplémentaires (GM 9000) |  | xx.yy |
| Investissements nets du compte général | xx.yy |  |
| ./. Amortissements ordinaires du compte général (financé par les impôts) | xx.yy |  |
| Différence | xx.yy |  |
| **Amortissements supplémentaires (jusqu’à concurrence de l’excédent de revenus)** |  | **xx.yy** |
| Résultat budgété (GM 9000) |  | xx.yy |

## Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Le conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu’à concurrence de xx,yy francs *(au plus jusqu’aux limites d'inscription à l'actif au sens de l’art. 79a OCo)*. Il suit à cet égard une pratique constante.

# Commentaires

*Les postes budgétaires importants ainsi que les tendances générales qui se dessinent pour la période couverte par le budget doivent être commentés. Il en va de même des principaux investissements prévus pour l'exercice concerné.*

## Généralités

* Contexte (p. ex. résultat des comptes de l’exercice précédent, impôts des personnes morales, etc.)
* Quotité d’impôt
* Points particuliers (p. ex. événements particuliers qui se produiront au cours de l’exercice)

## Compte de résultats

### Commentaire de l’évolution des charges de personnel

### Commentaire de l’évolution des charges de biens, services et marchandises

### Commentaire de l’évolution des revenus des impôts

### ….. (autres, le cas échéant)

## Investissements

Investissements planifiés à la base du calcul des frais financiers (amortissements, intérêts).

Commentaire du programme des investissements.

# Résultat

## Vue d’ensemble

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Budget 20XX** | **Budget de l’exercice précédent** | **Comptes annuels**  **20XX** |
| Résultat annuel CR, compte global (GM 90) |  |  |  |
| Résultat annuel CR, compte général (GM 900) |  |  |  |
| Résultat annuel, financements spéciaux selon la législation (GM 901) |  |  |  |
| Revenu de l’impôt des personnes physiques (GM 400) |  |  |  |
| Revenu de l’impôt des personnes morales (GM 401) |  |  |  |
| Taxe immobilière (GM 4021) |  |  |  |
| Investissements nets (GM 5 ./. 6) |  |  |  |

## Résultat du compte global

### Compte de résultats

Charges d’exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37) CHF

Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47) CHF

Résultat de l’activité d’exploitation CHF

Charges financières (GM 34) CHF

Revenus financiers (GM 44) CHF

Résultat provenant de financements CHF

Résultat opérationnel CHF

Charges extraordinaires (GM 38) CHF

Revenus extraordinaires (GM 48) CHF

Résultat extraordinaire CHF

**Résultat total, compte de résultats CHF**

### Compte des investissements

Dépenses d’investissement (GM 690) CHF

Recettes d’investissement (GM 590) CHF

CHF

**Résultat du compte des investissements CHF**

### Résultat du financement

*Autofinancement:*

Résultat total, compte de résultats *90* CHF

Amortissements du patrimoine administratif *33 +* CHF

Attributions aux fonds et financements spéciaux *35 +* CHF

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux *45 -* CHF

Rectifications, prêts PA *364 +* CHF

Rectifications, participations PA *365* + CHF

Amortissements, subventions d’investissement *366* + CHF

Attributions aux capitaux propres *389* + CHF

Revalorisation du patrimoine financier 4490 - CHF

Prélèvements sur les capitaux propres *489 -* CHF

Autofinancement CHF

*Investissements nets:*

Résultat du compte des investissements CHF

(selon ch. 3.2.2)

**Résultat du financement CHF**

(+ = excédent de financement / - = découvert de financement)

## Résultat du compte général

Charges d’exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37) CHF

Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47) CHF

Résultat de l’activité d’exploitation CHF

Charges financières (GM 34) CHF

Revenus financiers (GM 44) CHF

Résultat provenant de financements CHF

Résultat opérationnel CHF

Charges extraordinaires (GM 38) CHF

Revenus extraordinaires (GM 48) CHF

Résultat extraordinaire CHF

**Résultat total, compte de résultats CHF**

Commentaire:

## Résultat du financement spécial «alimentation en eau»

Charges d’exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37) CHF

Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47) CHF

Résultat de l’activité d’exploitation CHF

Charges financières (GM 34) CHF

Revenus financiers (GM 44) CHF

Résultat provenant de financements CHF

Résultat opérationnel CHF

Charges extraordinaires (GM 38) CHF

Revenus extraordinaires (GM 48) CHF

Résultat extraordinaire CHF

**Résultat total, compte de résultats CHF**

Commentaire:

## Résultat du financement spécial «traitement des eaux usées»

Charges d’exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37) CHF

Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47) CHF

Résultat de l’activité d’exploitation CHF

Charges financières (GM 34) CHF

Revenus financiers (GM 44) CHF

Résultat provenant de financements CHF

Résultat opérationnel CHF

Charges extraordinaires (GM 38) CHF

Revenus extraordinaires (GM 48) CHF

Résultat extraordinaire CHF

**Résultat total, compte de résultats CHF**

Commentaire:

## Résultat du financement spécial «gestion des déchets»

Charges d’exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37) CHF

Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47) CHF

Résultat de l’activité d’exploitation CHF

Charges financières (GM 34) CHF

Revenus financiers (GM 44) CHF

Résultat provenant de financements CHF

Résultat opérationnel CHF

Charges extraordinaires (GM 38) CHF

Revenus extraordinaires (GM 48) CHF

Résultat extraordinaire CHF

**Résultat total, compte de résultats CHF**

Commentaire:

## Résultat d’autres financements spéciaux alimentés par des émoluments (le cas échéant)

Commentaire:

# Compte de résultats

## Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins)

*Chiffres (🡪 automatiquement générés par le système informatique)*

*Modèle:*



## Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

*Chiffres (🡪 automatiquement générés par le système informatique)*

*Modèle:*



*Remarque:*

*Il n’est pas indispensable d’indiquer le total dans le tableau des fonctions. Les charges et les revenus sont présentés de façon équilibrée.*

# Compte des investissements

## Aperçu du compte des investissements selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

*Chiffres (🡪 automatiquement générés par le système informatique)*

# Etat des capitaux propres

L’état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus dans les capitaux propres. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

## Evaluations

Etat des capitaux propres prévisibles

*Chiffres (🡪 automatiquement générés par le système informatique)*

*Modèle:*



## Commentaire des évaluations

### Financements spéciaux (GM 290)

### Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292)

### Préfinancements (GM 293)

### Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)

### Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)

### Excédent ou découvert du bilan (GM 299)

# Proposition du conseil communal

1. Approbation de la quotité d’impôt applicable aux impôts communaux
2. Approbation de la quotité d’impôt applicable à la taxe immobilière
3. Amortissement du patrimoine administratif existant lors du passage du MCH1 au MCH2 de manière linéaire, pendant xx ans, à un taux de xx pour cent, conformément à l’arrêté de l’assemblée communale (du conseil communal) du xx xxxxx 20xx
4. Approbation du budget 20xx, qui se compose comme suit:

Charges Revenus

**Compte global** CHF CHF

Excédent de charges / de revenus CHF

**Compte général** CHF CHF

Excédent de charges / de revenus CHF

**FS «alimentation en eau»** CHF CHF

Excédent de charges / de revenus CHF

**FS «traitement des eaux usées»** CHF CHF

Excédent de charges / de revenus CHF

**FS «gestion des déchets»** CHF CHF

Excédent de charges / de revenus CHF

Il est proposé à l’assemblée communale/au parlement d’approuver le budget.

Nom de la collectivité

Prénom et nom, Prénom et nom, Prénom et nom,

maire secrétaire communal(e) administrateur/

administratrice des finances  
*(signature) (signature) (signature)*

Lieu, date

# Approbation du budget

L'organe compétent de (nom de la collectivité) a approuvé le budget 20xx en date du xx.xx.20xx conformément à la proposition du conseil communal du XX.XX.20xx.

Lieu, date

Nom de l’organe compétent pour approuver le budget

Prénom et nom, Prénom et nom,

fonction fonction

*(signature) (signature)*